



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2014

CS – 3.01 Accueil des délégués – installation du Comité Syndical

RAPPORT
Présenté par Monsieur Selim GUEMAZI
Président sortant

Le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mil quatorze à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence successive de Messieurs Selim GUEMAZI, président sortant, Claude BRUCKERT, Doyen d'Age et Olivier DERROY, président nouvellement élu pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Olivier DERROY, Jacques BONIN, Yves VOLA, Jean-Pierre CUENIN, Ian BOUCARD. Mmes. Françoise RAVEY, Marie ROCHETTE DE LEMPDES, Marie-Laure FRIEZ

S.I.C.T.O.M. : MM. Patrick MIESCH, Sébastien FLOTAT, Emile EHRET, Luc SENGLER, Hervé GRISEY, Pierre REY

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT

17 présents

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : MM. Philippe CHALLANT, Mazouz BENLAZERI, Michel ORIEZ, Mme. Bernadette PRESTOZ

S.I.C.T.O.M. : MM. André PICCINELI, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Henri OSTERMANN

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN

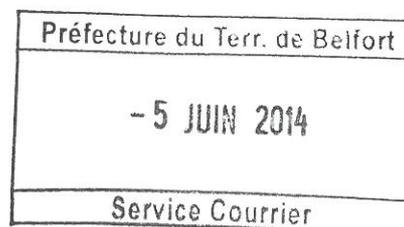
Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : M. Bernard DRAVIGNEY

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT



- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Stéphane GUYOD, Raphaël RODRIGUEZ

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Etaient absents

- Délégués titulaires :

C.A.B.: NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

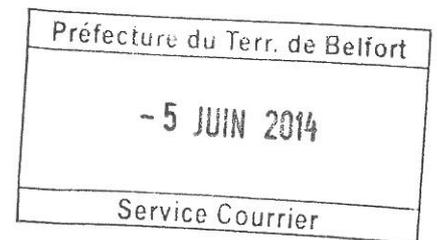
C.C.S.T. : NEANT

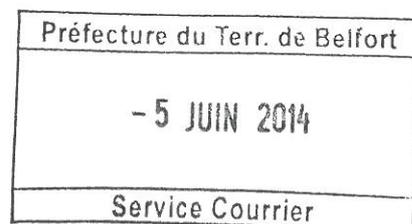
- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Thierry PATTE, Jean-Claude MARTIN, Mme. Loubna CHEKOUAT

S.I.C.T.O.M. : M. Thierry STEINBAUER, Mme. Félice ZWINGELSTEIN

C.C.S.T. : NEANT





Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2014

CS - 3.01

**Accueil des délégués –
installation du Comité Syndical**

RAPPORT

Présenté par M. Selim GUEMAZI
Président sortant

Monsieur le Président, après avoir effectué l'appel nominal des délégués, procède à l'installation du nouveau Comité Syndical.

Il rappelle à ce propos que l'arrêté préfectoral portant statuts du SERTRID fixe en son article 8 la composition du Comité Syndical, en répartissant comme suit les délégués élus par les assemblées délibérantes respectives des EPCI membres du syndicat :

Communauté de l'Agglomération Belfortaine : 9 titulaires / 9 suppléants

SICTOM de la zone sous-vosgienne : 6 titulaires / 6 suppléants

Communauté de Communes du Sud-Territoire : 3 titulaires / 3 suppléants

Nos membres ont désigné les délégués suivants :

Communauté de l'Agglomération Belfortaine Délibération du 30 avril 2014	
Titulaires	Suppléants
Françoise RAVEY	Stéphane GUYOD
Olivier DEROY	Philippe CHALLANT
Jacques BONIN	Mazouz BENLAZERI
Yves VOLA	Bernadette PRESTOZ
Bernard DRAVIGNEY	Raphaël RODRIGUEZ
Marie ROCHETTE DE LEMPDES	Thierry PATTE
Marie-Laure FRIEZ	Jean-Claude MARTIN
Jean-Pierre CUENIN	Loubna CHEKOUAT
Ian BOUCARD	Michel ORIEZ

SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne Délibération du 13 mai 2014	
Titulaires	Suppléants
Patrick MIESCH	André PICCINELLI
Sébastien FLOTAT	Gilles HEINRICH
Émile EHRET	Félice ZWINGELSTEIN
Luc SENGLER	Michel JARDON
Hervé GRISEY	Thierry STEINBAUER
Pierre REY	Henri OSTERMANN

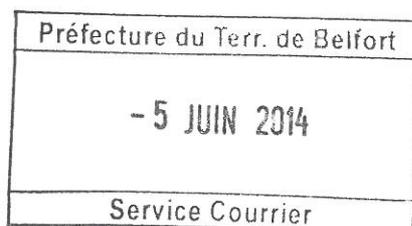
Communauté de Communes du Sud-Territoire Délibération du 17 mai 2014	
Titulaires	Suppléants
André HELLE	Jean LOCATELLI
Claude BRUCKERT	Frédéric ROUSSE
Pierre VALLAT	Thierry MARCJAN

Les trois entités membres du SERTRID se trouvent ainsi représentées au sein d'un comité syndical désormais installé et composé, conformément aux statuts, de dix-huit membres titulaires et d'autant de suppléants.

Ceci exposé,

Le Comité Syndical peut ainsi délibérer valablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 27 mai 2014, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le



Bourogne, le 3 juin 2014
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Olivier DEROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

